

# **AVIS**

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 28 novembre 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 21, rue Michel Lentz à Bereldange :

## **Stationnement interdit**

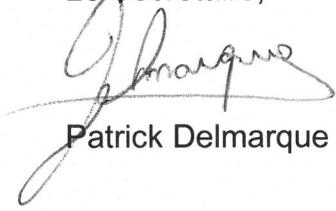
Le jeudi 04 décembre 2025 de 08.00 heures jusqu'au vendredi, le 05 décembre 2025 à 17.00 heures, le stationnement dans la rue Michel Lentz est interdit sur le tronçon longeant la maison numéro 21, des deux côtés, sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## **Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)**

jeudi 04 décembre 2025 de 08.00 heures jusqu'au vendredi, le 05 décembre 2025 à 17.00 heures, selon les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Michel Lentz, de la maison avec le numéro 21, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

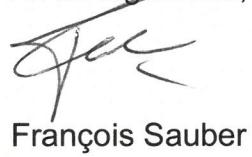
Walferdange, le 27 novembre 2025

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber